Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025005-DE

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -
Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49
Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : http://www.aire-sur-adour.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

OBJET : **Construction et exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes - Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**
Délibération n° 2025-005

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI VINGT NEUF JANVIER A DIX NEUF HEURES,
Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 23 janvier 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Isabelle MÉCHIN, Philippe PELLARINI, Chrystelle BARON, Thierry BOURREC, Bernard MALHERBE, Nathalie DARRIEUMERLOU, Philippe BOP, JOËLLE RICHARD, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémy MARTI, Florence GACHIE, Jean-Pierre TRABESSE, Isabelle MAUMUS.

PROCURATIONS : MME Danielle BARRAUD A M. Claude POMIES, MME EVELYNE PISSOAT A M. XAVIER LAGRAVE, M. CEDRIC BOUET A MME MARIE ASSIBAT, M. Didier MARTIN A M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, M. Yves Jean CAZABAN A MME FLORENCE GACHIE, Mme Paulette SAINT-GERMAIN A M. JEREMY MARTI.

EXCUSES : Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, M. Alexandre MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie ASSIBAT.

Conseillers Municipaux en exercice : 29
Conseillers Municipaux présents : 20
Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 6
Conseillers Municipaux excusés : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1311-2, L.1311-5 à L.1311-8,
Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment son article L451-1,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-1,
Vu la demande reçue en mairie en date du 30 décembre 2024 de la SAS YESYES PADEL (32 La Canebière - 13001 Marseille) en vue d'installer et d'exploiter deux pistes de padel semi-couvertes à proximité des terrains de tennis au parc municipal,
Vu que pour un tel projet, la société souhaite signer un bail emphytéotique administratif pour une durée de 30 ans et dont le montant de la redevance serait réparti comme suit : 1 000 € par an en tant que part fixe et 10 % de la marge d'exploitation après la 5ème d'exploitation pleine et entière en tant que part variable,
Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025005-DE

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025005-DE

Considérant qu'un bail emphytéotique administratif est un contrat régi par l'article L451-1 du code rural et de la pêche maritime et décrit aux articles L1311-2 et suivants du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une procédure de mise en concurrence dans le cadre de l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Cette procédure de sélection préalable doit présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et permet aux candidats potentiels de se manifester. Il s'agira donc d'un appel à manifestation d'intérêt qui s'adressera à tous types de porteurs de projets spécialisés dans le domaine,
Considérant que le projet proposé dans le cadre du présent AMI ne répond pas à un besoin spécifique de la commune d'Aire sur l'Adour mais relève de l'initiative de ses porteurs et répond à ses propres besoins,
Considérant qu'il revient au seul Conseil Municipal d'approuver le principe d'un bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes à proximité des terrains de tennis au parc municipal,
Considérant qu'il revient également au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de mise en concurrence pour la conclusion du bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes à proximité des terrains de tennis au parc municipal,

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, 1 abstention (Mme Joëlle RICHARD) et 6 contre *(M. Jérémy MARTI, Mme Florence GACHIE, M. Yves Jean CAZABAN, Mme Paulette SAINT-GERMAIN, Mme Isabelle MAUMUS, M. Jean-Pierre TRABESSE),,* le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le principe d'un bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes à proximité des terrains de tennis au parc municipal.

Article 2 : d'approuver le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt en vue de la conclusion du bail emphytéotique administratif portant sur la construction et l'exploitation de deux pistes de padel semi-couvertes à proximité des terrains de tennis au parc municipal.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
A Aire sur l'Adour, le 30 janvier 2025
Le Maire,

MAIRIE D'AIRE SUR L'ADOUR (LANDES)

Xavier LAGRAVE

Le Maire certifie que :
- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 30/01/2025
Reçu en préfecture le 30/01/2025
Publié le
ID : 040-214000010-20250129-DELIB2025005-DE